



Saint-Denis, le 10/02/2023

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR**

Du 09 février 2023 à 18h45 - au siège du club omnisports - 2 bd Anatole France 93200 SAINT DENIS

Invités : Romuald GUEHL (Directeur Administratif et Financier du SDUS)

début 19h15 : Le quorum étant atteint, Hervé Borie, Président du SDUS, ouvre la réunion

	Déroulé de l'ordre du jour :	observations	Décisions
0	Refus d'enregistrement audio ou video de la réunion	Hervé Borie rappelle que des enregistrements non autorisés de l'AG ont été diffusés en toute illégalité. Il met au voix cette résolution.	Ce point est adopté à l'unanimité des présents. Aucun enregistrement audio ou video n'est autorisé.
1	Examen de PV		
1.1	Réunion du CD du 10 janvier 2023	-	Le PV du CD du 10 janvier 2023 est adopté à l'unanimité
1.2	PV AGO à titre exceptionnel du 04 février 2023	Il est proposé d'ajouter au point 4 les impacts sur l'activité des mesures financières (pénalités pour forfaits, demandes de remboursement des adhérents .)	Avec la demande d'ajout observée, le PV est adopté à l'unanimité des présents
2	Décision et mise en oeuvre d'éventuelles mesures de réduction de charges de l'association compte tenu du fait que la note économique a été approuvée par l'AGO E du 4 février 2023 dans ses principes et en a confié la bonne execution au comité directeur	-	-
2.1	La note économique prévoit des mesures spécifiques propres aux sections ayant moins de 6 mois de trésorerie en début de saison 22/23 (Football, Rugby, Judo, APE, Jardin d'eau, Tai Chi Chuan, Tir à l'arc, Danse, Natation) : - d'annuler les dépenses 2022/2023 liées aux achats et prestations, aux indemnités ainsi qu'aux déplacements, sauf cas exceptionnels soumis à l'accord du club - de bloquer à leur niveau les virements bancaires - qu'aucun chèque ne soit établi à compter du 10 février 2023 et que tous les moyens de paiement soient restitués au siège dès lundi 13 février 2023, y compris les espèces avec un état à jour		Le président met aux voix cette disposition : elle est adoptée à l'unanimité moins deux contres
2.2	Pour les autres sections, la note économique prévoit un effort général selon une feuille de route budgétaire ajustée : - de se conformer au budget prévisionnel 2022/2023 ajusté, conçu par le club à partir des éléments prévisionnels existants ou des budgets réalisés. Chaque section concernée recevra par mail sa feuille de route budgétaire indiquant la situation comptable instantanée et les niveaux de dépenses à ne pas dépasser. En fonction des recettes effectives un ajustement des budgets sera effectué avec chaque section et donnera ou non des latitudes supplémentaires		Le président met aux voix cette disposition : elle est adoptée à l'unanimité moins un contre
3	Décision et mise en oeuvre d'éventuelles mesures de réduction des effectifs de l'association, à savoir décider de la fermeture de sections sportives ou de suppressions d'emplois, information et consultation des instances représentatives du personnel, mise en oeuvre des éventuels licenciements collectifs pour motif économique, compte tenu du fait que l'AGO E du 4 février 2023 a approuvé la note économique et en a confié la bonne exécution au comité directeur.		
3.1	Concernant le licenciement économique, la note économique prévoit : - d'engager une réduction de la masse salariale pour motif économique d'un montant variable selon 4 hypothèses de 219 133 € à 356 094 € annuel. Il est rappelé ici que les CDD du club (l'ensemble des contrats joueurs rugby et entraîneurs de la fédérale 1 rugby, les contrats d'apprentissage) ne sont pas concernés par cette procédure, seuls les CDI et CDII sont concernés (tous les autres contrats du club).	Il est rappelé ici que les CDD du club (l'ensemble des contrats joueurs rugby et entraîneurs de la fédérale 1 rugby, les contrats d'apprentissage) ne sont pas concernés par cette procédure, seuls les CDI et CDII sont concernés (tous les autres contrats du club).	Le Comité directeur approuve cette disposition et décide de procéder au licenciements à hauteur de 356 000 € maximum, à l'unanimité des présents
4	le Comité Directeur donne tout pouvoir au bureau et à son Président pour mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent au regard de la situation économique exposée		Cette disposition est mise aux voix et est approuvée à l'unanimité des présents
5	questions diverses	prévoir réunion CD ; courrier du Basket pour information afin d'encourager une mobilisation du club sur des actions de terrain ;	Le CD décide de rédiger une lettre ouverte au Maire afin d'obtenir un engagement écrit concernant la subvention 2023

Fin de la réunion : 22h05

Hervé BORIE, Président du SDUS

